

Réponse du Bloc Québécois au questionnaire du Réseau pour le commerce juste

1. À votre avis, quels sont les principaux avantages et désavantages potentiels de l'AÉCG?

Le marché intérieur du Québec est insuffisant pour absorber l'ampleur de sa production. Il est donc indéniable que l'économie québécoise a besoin d'un accès aux marchés étrangers pour écouler ses exportations. Pendant longtemps, ce rôle revenait au marché américain, qui absorbait environ 70 % de nos exportations. Or, la situation économique difficile chez nos voisins du sud implique la nécessité d'accéder à de nouveaux marchés, que ce soit l'Europe ou ailleurs, pour préserver nos emplois. La conclusion d'un accord avec l'Union européenne permettrait donc de diversifier nos débouchés.

Par ailleurs, il s'agit d'une opportunité pour inclure dans les accords de commerce des règles plus avant-gardistes en matière de respect des normes minimales du travail, de l'environnement et du niveau de participation de la société civile.

2. Votre parti est-il en faveur de l'inclusion d'un processus de règlement des conflits investisseur-État dans l'AÉCG? Si oui, veuillez expliquer la valeur, pour les Canadiens et les Québécois, de l'inclusion d'un tel processus dans les accords de commerce. Les gouvernements provinciaux et territoriaux doivent-ils être responsables des dommages causés par une mesure provinciale, territoriale ou municipale jugée contraire aux dispositions de protection des investissements de l'AÉCG?

Le Bloc Québécois considère nécessaire de préserver la souveraineté des États pour légiférer sans devoir constamment faire face à des menaces de poursuites abusives.

L'AÉCG apporte de nouvelles balises au concept d'expropriation indirecte, souvent utilisé par les investisseurs pour contester des mesures environnementales. Ces précisions reconnaissent maintenant le droit des États de mettre en place des réglementations à caractère environnemental, social ou autre si elles ne sont pas adoptées de mauvaise foi ni discriminatoires. De telles mesures sont réputées ne pas être des expropriations et n'auront pas à être compensées. Il sera donc difficile pour un investisseur étranger d'obtenir gain de cause et de lancer des procédures sans de véritables motifs.

Le Bloc Québécois juge que ces nouvelles balises représentent un important gain en faveur du respect de la souveraineté des États et réduiront grandement les possibilités de recours abusifs par les investisseurs. Tout affaiblissement subséquent de cette souveraineté demeure cependant inacceptable.

3. Votre parti appuie-t-il l'inclusion des services municipaux d'eau potable dans les règles relatives aux marchés publics, aux services et aux investissements de l'AÉCG?

Le Bloc Québécois considère que l'eau est un bien public qu'il faut protéger.

Le Bloc Québécois sera donc vigilant sur cette question pour s'assurer que les Québécois conservent le contrôle de cette ressource notamment en veillant à ce que les monopoles publics puissent être préservés.

4. Votre parti appuie-t-il le droit des administrations provinciales et locales d'« acheter canadien, d'acheter québécois » et de tenir compte des avantages pour le développement économique local des appels d'offre pour des contrats de marchés publics?

Le Bloc Québécois s'assurera que les marchés publics jugés stratégiques pour l'économie du Québec, comme l'énergie et les transports, soient protégés et que les concessions soient réciproques entre les parties.

5. Votre parti affirme-t-il que la mobilité de la main-d'œuvre est un droit fondamental et non un enjeu commercial, et qu'on ne doit donc pas l'inclure dans l'AÉCG?

Le Bloc Québécois est favorable à la reconnaissance de la mobilité de la main d'œuvre. Cependant, la reconnaissance des compétences et des diplômes étrangers relève du gouvernement du Québec et il est primordial que les besoins du Québec à ce niveau soient respectés. Le Québec devrait être le seul maître de ses politiques en matière de mobilité de la main d'œuvre.

6. Votre parti est-il en faveur d'une prolongation de la durée des brevets des médicaments comme l'exige la Commission européenne et l'industrie canadienne des médicaments de marque? Dans le même ordre d'idées, le gouvernement fédéral devrait-il être responsable des coûts additionnels engagés par les provinces et les consommateurs à cause du renforcement de la protection des brevets dans l'AÉCG?

Nous n'avons pas pris position sur cet enjeu.

7. Votre parti appuie-t-il une exemption culturelle complète visant les livres, les magazines, les journaux, l'édition, la télédiffusion, le cinéma, la vidéo, les arts du spectacle et tous les autres aspects des industries culturelles canadiennes, québécoises et européennes?

Le Bloc Québécois veillera à ce que la portée de l'exception culturelle soit conservée dans son intégralité dans le texte final de l'Accord afin que l'ensemble des industries culturelles puissent être protégées, ce qui comprend :

- **Les livres, périodiques, journaux et autres ouvrages similaires;**
- **La production vidéo et télé;**
- **La musique et autres productions audio;**

- **Les services de radiocommunications (télévision, radio, satellite et câblodistribution) à l'intention d'un auditoire général.**

8. Votre parti appuie-t-il une exclusion générale des soins de santé stipulant que rien dans l'AÉCG ne doit être interprété de façon à s'appliquer aux soins de santé publics ou à l'assurance-maladie publique?

Le Bloc Québécois est d'avis que rien dans l'accord ne devrait empêcher le maintien et la désignation de nouveaux monopoles publics, que ce soit au niveau de la santé, de l'éducation ou de la gestion de l'eau potable.

9. Votre parti verra-t-il à ce que les systèmes de commercialisation agricole efficaces du Canada, y compris la gestion de l'offre et la Commission canadienne du blé, ne subissent aucun effet négatif en raison de l'AÉCG?

La gestion de l'offre est un outil essentiel du développement de l'agriculture québécoise : une agriculture à dimension humaine, une agriculture basée sur le principe de la souveraineté alimentaire. La gestion de l'offre est fragile, surtout quand on défend des intérêts contradictoires

Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral de respecter sa parole de protéger intégralement le système de la gestion de l'offre, comme il s'y est d'ailleurs engagé lors du vote UNANIME sur une motion du Bloc Québécois le 22 novembre 2005.

10. Croyez-vous qu'en échange de l'abandon de tarifs européens élevés sur les produits de la pêche canadiens, les bateaux européens devraient avoir le droit de pêcher plus de poissons dans les eaux canadiennes ou près de celles-ci?

L'AÉCG ne devrait avoir aucun impact sur les droits de pêche et les zones d'exploitations exclusives reconnues par la communauté internationale. Le Bloc Québécois est d'avis que chaque pays devrait avoir le contrôle exclusif de la gestion des ressources halieutiques dans ses eaux territoriales.

11. Appuyez-vous le maintien des présentes limites de propriété étrangère dans les télécommunications en vertu de l'AÉCG? Qu'en est-il du secteur des services financiers, où les règles de propriété limitent les options d'investissement par des investisseurs étrangers? Dans le même ordre d'idées, le Canada devrait-il protéger sa capacité à exiger que les investissements étrangers apportent un avantage net au pays?

Le Bloc Québécois est depuis longtemps inquiet des intentions des Conservateurs quant à la propriété étrangère. Le décret de décembre 2009 du ministre de l'Industrie sur la licence de Globalive n'est que la démonstration que les Conservateurs sont prêts à vendre les communications canadiennes au plus offrant.

L'importance de plusieurs industries pour le Québec dépasse le strict cadre commercial, mais englobe le développement économique et social de l'ensemble de la société;

Les prises de contrôle étrangères ont souvent mené à des pertes d'emplois et à une perte de contrôle sur les prises de décisions d'affaires.

Le Bloc Québécois demande que le seuil à partir duquel le gouvernement fédéral analyse les investissements étrangers soit ramené à 300 millions de dollars.

De plus, le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral d'imposer des conditions aux entreprises, notamment en ce qui a trait aux garanties d'emploi et d'investissement.

12. Croyez-vous que le Canada devrait se servir des accords de commerce pour exercer des pressions sur ses partenaires commerciaux, dont l'Union européenne, afin qu'ils n'adoptent pas de politiques sur les changements climatiques (normes de qualité du carburant de l'UE) ou des mesures de santé publique (interdiction des OGM) qui restreignent les exportations ou les investissements canadiens?

Aucunement. Le Bloc Québécois continuera de talonner le gouvernement fédéral pour qu'il cesse de saboter les efforts de lutte contre les changements climatiques, tant au Canada que sur la scène internationale.